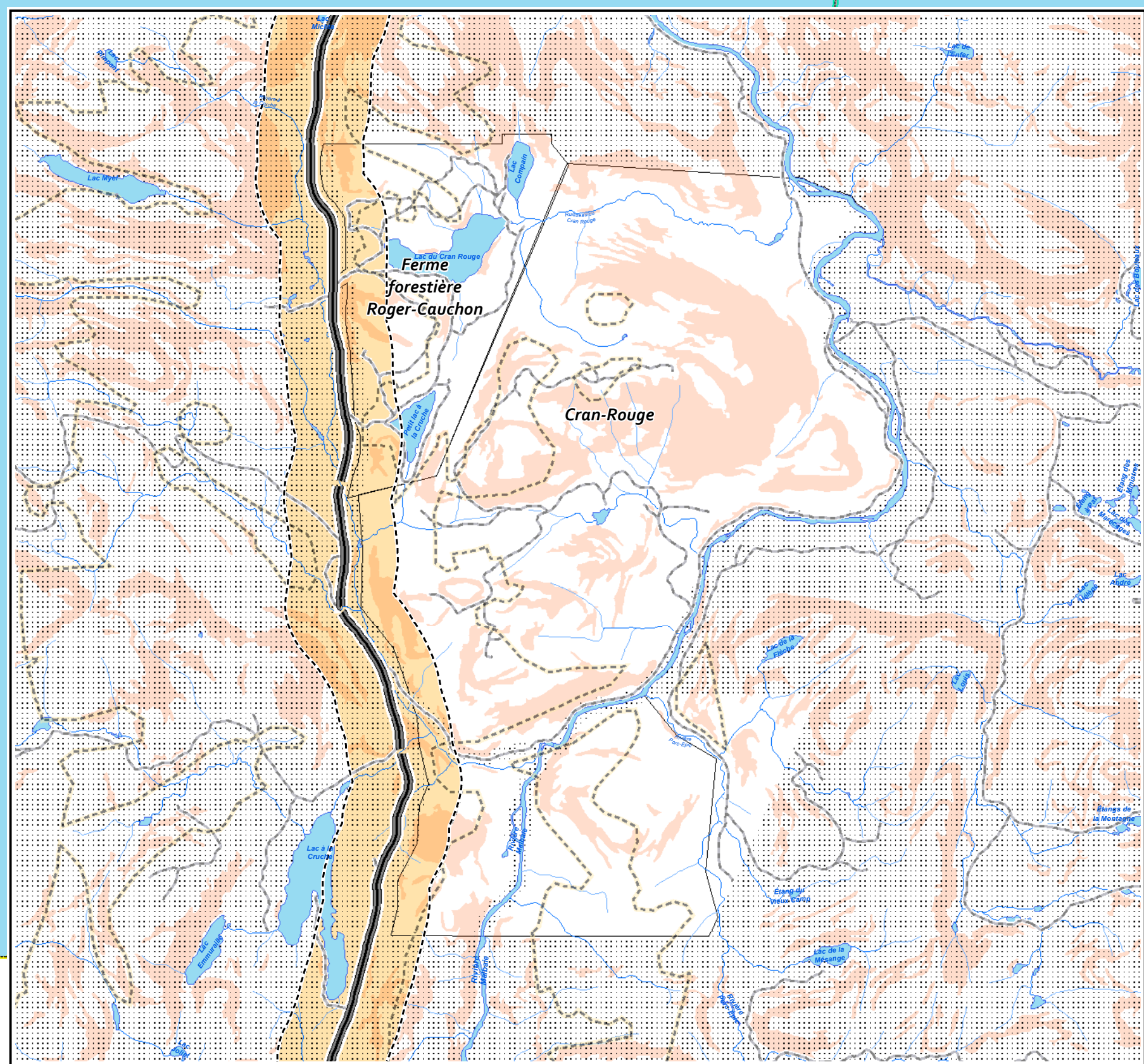


1:45 000
0 0.5 1 2
kilomètres



L'Isle-aux-Coudres

Saint-Urbain

Bale-Saint-Paul

Saint-Hilarion

Petite-Rivière-Saint-François

Les Éboulements

Règlement no: _____
Date d'adoption: _____
Entrée en vigueur: _____
Date(s) de modification: _____

**Règlement relatif à l'abattage
d'arbres en forêt privée sur le
territoire de la MRC de Charlevoix**

Annexe A: Cartographie

Directrice générale

Préfet

Limites administratives et infrastructures	Mesure
MRC de Charlevoix	Zone de visibilité 300m.
Municipalité	Zone de visibilité 3000 m.
Périmètre d'urbanisation	
Territoire public	Affectation de villégiature
Seigneurie de la Côte de Beaupré	Prioritaire
Route nationale	Réserve
Route	
Rue	Pentes fortes probables
Chemin	Pentes 34% et plus
Ligne de transport d'énergie	
Pylône	Milieu humide
Point d'alimentation publique	Milieu humide probable (non exhaustif)
	Ligne d'élévation 150m
Zones exposées aux mouvements de terrains	
N1a, Zone Au, Zone M	N1c
N1a, Zone Au, Zone M	N1d
N1a, Zone Au, Zone M	N1e
N1a, Zone Au, Zone M	N1f
N1a, Zone Au, Zone M	N1g
N1a, Zone Au, Zone M	N1h
N1a, Zone Au, Zone M	N1i
N1a, Zone Au, Zone M	N1j